



Quels métiers ?

En choisissant le **BTSA GF**, vous pouvez travailler en forêt, par exemple en encadrant une équipe au cours d'un chantier de travaux ou en réalisant un inventaire diagnostic sur une forêt. Le travail de technicien supérieur consiste également en la réalisation d'études ou de dossiers techniques nécessitant des phases de travail au bureau et l'utilisation de nouvelles technologies.

Vous interviendrez au sein d'équipes techniques et vous serez amené à côtoyer, en plus du monde forestier, des acteurs concernés ou intéressés par la gestion forestière (agriculteurs, industriels, associations sportives, chasseurs, organisations de développement local, protecteurs de l'environnement...). Au-delà de compétences en techniques forestières, vous mettrez en œuvre vos capacités d'animation, de médiation et de négociation.

Les perspectives d'emploi sont assez diverses : gestion des forêts privées ou publiques, gestion d'entreprises d'exploitation, coopératives sylvicoles. Des emplois sont également proposés dans des organismes ou des associations chargés du développement des territoires.

Formation

Avec cette option du BTSA, vous allez acquérir une compétence scientifique et technique. Elle est orientée vers les sciences biologiques et les techniques de gestion sylvicole.

Durée

La durée de la formation est de **deux années**. Elle peut être réduite à **un an** sous certaines conditions et après avis du responsable de la formation.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA

- M21** Organisation économique, sociale et juridique
- M22** Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23** Langue vivante
- M41** Traitement de données (mathématiques)
- M42** Technologies de l'informatique et du multimédia

• 8 modules spécifiques à l'option GF

3 modules concernant l'environnement économique

- D3.2** Économie et politiques forestières
- D3.3** Économie de l'entreprise et gestion des travaux et des chantiers forestiers
- D3.4** Environnement juridique de la gestion forestière

5 modules concernant les enseignements scientifiques et techniques

- D4.1** Description et fonctionnement de l'écosystème forestier
- D4.2** Méthodes et techniques d'analyse des forêts
- D4.3** Conduite des peuplements
- D4.4** Exploitation forestière et utilisation des bois
- D4.5** L'aménagement forestier : prévision et organisation des interventions en forêt

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** d'une durée de huit à dix semaines, pouvant être fractionnée, dans un organisme ou une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la gestion forestière.

Le stage est le support d'un rapport qui sera présenté à l'examen.

Sessions de regroupement*

Trois sessions d'une semaine chacune par année. Elles se déroulent dans des établissements partenaires d'Eduter-Cnpr à Noirétable (42), Nogent-sur-Vernisson (45), Besançon-Chateaufarine (25). Eduter-Cnpr prend en charge les frais pédagogiques. Les frais d'hébergement, restauration et transport, restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

* Sous réserve de modification.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur www.eduter-cnpr.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en deux groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves des premier et deuxième groupes, après application des coefficients.

Trois épreuves du premier groupe : 20 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
n° 1 : Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	5	4 h 00	écrite
n° 2 : Épreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI) (D3.2, D3.3, D3.4, de D4.1 à D4.5)	7	2 h 30	orale et pratique
n° 3 : Rapport de stage et soutenance	8	0 h 45	écrite et orale

Six épreuves du deuxième groupe : 20 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
A [ⓐ] : Traitement des données (M41, M42)	3	3 h	écrite
B : Projet écrit d'un produit de communication (M22)	3	3 h	écrite
C : Langue vivante (M23)	3	0 h 50	orale
D : Économie générale et environnement socio-économique de la gestion forestière (M21, D3.2, D3.3, D3.4)	3	0 h 30	orale
E : Épreuve à caractère scientifique (D4.1)	3	0 h 40	orale
F : Épreuve de techniques forestières (D4.2, D4.3, D4.4, D4.5)	5	3 h	écrite

[ⓐ] L'épreuve A contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Conditions d'inscription

- Pour une **formation en 2 ans** :
 - soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B
 - soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
 - soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précitées et sur avis du responsable de formation,
 - soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
 - soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.
- Pour une **formation en 1 an** :
 - soit être titulaire de certains BTS, BTSA, DUT, DEUG ou DEUST, ou avoir suivi en totalité des classes préparatoires aux écoles d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ou commercial (analyse au cas par cas),
 - soit être titulaire d'un baccalauréat ou d'un BTA et justifier de trois années de pratique professionnelle, à la date des épreuves, sur avis du responsable de formation.

Dispense d'épreuves

Les candidats déjà **titulaires d'un BTS, DUT, DEUG ou DEUST**, ou déjà **titulaires d'un BTSA** dans une autre option ou spécialité, peuvent être dispensés des 4 épreuves suivantes :

- épreuve du premier groupe : n° 1,
- épreuves du deuxième groupe : A, B, C.

Redoublement

- Vous êtes **redoublant** ajourné à l'examen : vous pouvez conserver, à votre demande, les notes **obtenues aux épreuves du 1^{er} et/ou du 2^e groupe**, qui sont égales ou supérieures à 10.

- Pour information, un candidat se présentant à titre individuel peut conserver, à sa demande, les notes obtenues aux épreuves du 1^{er} et/ou du 2^e groupe, y compris celles inférieures à 10.

Dans ce cas, le candidat doit impérativement conserver son ancien livret scolaire et s'inscrit seul auprès du SRFD** de sa région dès le mois d'octobre précédant l'année de son examen.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement